RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 246

Déposé au Greffe
le 06 JAN. 2021
sous le N° 246
RCS N° 91B1346

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le 30 SEPTEMBRE 2020, à 9 h 00, à SAINT-HERBLAIN (44800) au 43, rue Bobby Sands, la société ABALONE GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 18 032 781 euros, dont le siège social est situé « 5 , rue Jean de Beck » à HEISDORF (7308) au Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193569 - représentée par Monsieur Sacha MOUTEL, co-gérant - agissant en sa qualité d'associé unique de la société ABALONE FRANCE, société par actions simplifiée unipersonnelle (ci-après désignée « la Société »),

Étant précisé que la société KPMG SA et la société CO-PILOTES AUDIT SARL, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été régulièrement informées des décisions devant être prises, […]

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

CINQUIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Monsieur Jean VERNEYRE né le 03/11/1963 à LYON 3ème (69)
Demeurant 45 bis rue Gustave Charpentier à Nantes (44300),
Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Monsieur Jean VERNEYRE déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean VERNEYRE recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Madame Nadège VADRONICK, épouse LIGNON, née le 28/11/1972 à PARIS 11ème (75)
Demeurant 11 la Bouteillère à Pornic (44210),
Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Madame Nadège VADRONICK, épouse LIGNON, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Madame Nadège VADRONICK, épouse LIGNON, recevra les mêmes pouvoirs dont elle jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Monsieur Michael GENDRON, né le 17/02/1970 à SAINT-GEMMES D'ANDIGNE (49)
Demeurant 6 route du Bignon à LES SORINIERES (44840),

Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Monsieur Michael GENDRON déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Michael GENDRON recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Monsieur Sylvain PRIOULT, né le 25/09/1964 à CAEN (14)
Demeurant 6 bis, ruelle du Prépont à COUTANCES (50200),
Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Monsieur Sylvain PRIOULT déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Sylvain PRIOULT recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

NEUVIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Monsieur Stéphane FRANCHETEAU, né le 06/06/1970 à NANTES (44)
Demeurant 8 avenue Aristide Briand à PESSAC (33600),
Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Monsieur Stéphane FRANCHETEAU déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Stéphane FRANCHETEAU recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DIXIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU DIRECTOIRE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler :
~ Monsieur Fabrice COUPRIE, né le 16/04/1973 à ANGOULEME (16)
Demeurant 100 rue de la Libération à SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE (44230),
Dans ses fonctions de membres du Directoire venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Monsieur Fabrice COUPRIE déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Fabrice COUPRIE recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

ONZIEME DECISION
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

L'associé unique décide de nommer, en sus des mandats précédemment renouvelés :
La société ABALONE GROUP
SARL de droit Luxembourgeois
Dont le siège social est à HEISDORF (7308) Luxembourg – 5 rue Jean de Beck,
Immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B193569
Aux fonctions de membres du Directoire pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société ABALONE GROUP, représentée par Monsieur Sacha MOUTEL, co-gérant, désigné représentant permanent de la Société dans le cadre de son mandat de membre du Directoire, déclare accepter ses fonctions.
L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, la société ABALONE GROUP ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DOUZIEME DECISION
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire et renouveler le mandat de Monsieur Jean VERNEYRE en qualité de membre du Directoire, décide de renouveler Monsieur Jean VERNEYRE né le 03/11/1963 à LYON 3ème (69) demeurant 45 bis rue Gustave Charpentier à Nantes (44300), dans ses fonctions de président du Directoire et de Président de la Société venues à expiration ce jour pour une durée de trois exercices expirant à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Jean VERNEYRE, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.

L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean VERNEYRE recevra les mêmes pouvoirs dont il jouissait auparavant et percevra une rémunération brute mensuelle fixe identique à celle fixée par décision du 15 mars 2018. Il pourra, en outre, prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TREIZIEME DEICISION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associée unique, prenant acte de l'expiration des mandats de de la société KPMG SA (RCS NANTERRE 775 726 417), commissaire aux comptes titulaire, de la société CO-PILOTES AUDIT SARL (RCS COUTANCES 529 611 352) second commissaire aux comptes titulaire, de la société SALUSRO REYDEL (sise à Paris la défense (92) – Le Belvédère – 1 cours Valmy Cs 50034) commissaire aux comptes suppléant et de Monsieur Franck VILLALARD, second commissaire aux comptes suppléant, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA (RCS COUTANCES 775 726 417) pour une durée de six exercices conformément aux dispositions de l'article L227-9-1 al.2 du code de commerce.

Le mandat prendra fin à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
La société KPMG SA (RCS NANTERRE 775 726 417) a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et a déclaré qu'il n'existait aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATORZIEME DECISION
DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIGNATURES SUR LA PAGE SUIVANTE

Fait à Saint-Herblain le 23 novembre 2020,
Certifié conforme à l'original
M. Jean VERNEYRE, Président

Monsieur Jean VERNEYRE

« Bon pour acceptation des fonctions de membre et de président du Directoire et de président de la Société »

Bon pour acceptation des fonctions de membre et de Président du Directoire et de président de la société

Madame Nadège VADRONICK, épouse LIGNON

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membres du Directoire

Monsieur Michael GENDRON

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du directoire

Monsieur Sylvain PRIOULT

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des Fonctions de membre du Directoire

Monsieur Stéphane FRANCHETEAU

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du directoire

Monsieur Fabrice COUPRIE

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire

La société ABALONE GROUP

Représentée par M. Sacha MOUTEL

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du directoire.